

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

**Du 8 Novembre 2019**

**Date de convocation : 28/10/2019**

**PRÉSENTS** : M. ZDAN Michel, Mme FLOURY Clara, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme MANFRINATO Mélissa, Mme DEMESSANCE Florence, Mme ROBECQUE Amandine, Mme DJOURI Fadhéla, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. SAJDAK Henri

**ABSENTS** : Mme RAMAHERRIRARINY Liliane, M. OLIVA Charles, Mme LOUPADIERE Lynda, Mme. RIZZO Nadine

Mme ROBECQUE Amandine a été élue secrétaire

**COMPTE RENDU** :

## **1) Approbation du compte-rendu du 27/08 et du 04/10**

*Approuvés à l'unanimité.*

### **-2) Délibération n° 2019 - 56 – SDEHG : demande de diagnostic énergétique Bâtiment Salle Polyvalente « Noël MESPLES »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300 € par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de demander un diagnostic énergétique pour la Salle Polyvalente Noël MESPLES, de s'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment et d'autoriser Monsieur le Maire à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.*

### **-3) Délibération n° 2019 - 57 – Candidature APPEL A PROJET REGION OCCITANIE : AUTO-CONSOMMATION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa feuille de route Région à Energie Positive, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en partenariat avec l'ADEME, a souhaité lancer un appel à projets pour soutenir des projets exemplaires en autoconsommation d'électricité photovoltaïque.

Cet appel à projets a pour objectif de faire émerger des projets exemplaires d'installations photovoltaïques en autoconsommation, à court terme.

Les entreprises, les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations, et les bailleurs sociaux (notamment les Offices Publics d'HLM et SA d'HLM) sont éligibles.

**Un seul projet par bénéficiaire pourra être retenu.**

Les candidats présenteront le montant de l'aide souhaitée en € et en € / Wc permettant l'atteinte de l'équilibre économique du projet. Pour toutes les catégories d'autoconsommation individuelle, l'intensité maximale de l'aide régionale pourra aller jusqu'à un maximum de 30 % dépenses éligibles du projet.

Pour les projets d'autoconsommation collective, l'intensité maximale de l'aide régionale ne devra pas dépasser un maximum de 60 % dépenses éligibles. Le montant de l'aide attribuée sera déterminé au cas par cas, après analyse

économique des projets au regard des critères indiqués ci-dessus. Les aides seront attribuées conformément à la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Les projets seront sélectionnés par la Région selon les critères d'évaluation suivants :

- Qualité de l'étude des consommations électriques
- Montant de l'aide publique demandée rapporté à la puissance installée
- Niveau global de performance énergétique
- Innovation et reproductibilité
- Présentation générale

Les dossiers de candidature à cet appel à projets constitueront également un dossier de demande d'aides à l'investissement. Ils doivent être adressés à la Région avant les dates de dépôt fixées au **vendredi 13 septembre 2019** et au **vendredi 3 avril 2020** (cachet de la poste faisant foi).

Afin de vérifier la pertinence de notre éventuelle candidature, une pré-étude de faisabilité et simulation des économies réalisables a été réalisée sur les bâtiments particulièrement énergivores : Mairie et Salle Polyvalente « Noël Mesples » ; elle a été effectuée par l'entreprise « CONSOINTEL ». Cette entreprise a les qualifications **RGE** et **QualiPV.Elec**, et a déjà travaillé pour des collectivités locales.

*Le Conseil Municipal souhaite soutenir et s'inscrire dans la démarche de la Région OCCITANIE et ainsi s'inscrire à : « l'appel à projets pour soutenir des projets exemplaires en autoconsommation d'électricité photovoltaïque. », valide de retenir le bâtiment « Salle Polyvalente Noël Mesples » pour le dossier de candidature et accepte que Monsieur le Maire engage toutes démarches nécessaires afin de répondre aux nécessités du dossier de candidature.*

#### **-4) Délibération n° 2019 - 58 – Indemnités trésorière**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil pouvant être allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Établissements Publics.

L'indemnité de Conseil pour l'année 2019 s'élève à 360.65 € Brut.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, n'accepte pas le versement de l'indemnité de conseil à Mme COHEN Danielle.*

#### **-5) Délibération n° 2019 – 59 – Dénonciation de qualité de gérant de Monsieur REQUENA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2019-25 du 24 mai 2019 portant sur l'attribution du bail du bâtiment communal sise 7 Place du Village à Monsieur REQUENA Frédéric et Monsieur PEQUEUX Laurent ainsi que la délibération n° 2019-51 du 4 octobre 2019 portant sur la dénonciation de qualité de co-gérant de Monsieur PEQUEUX.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une première mise en demeure a été envoyée en date du 12 septembre 2019 portant sur des réponses attendues quant aux « anomalies » constatées remettant en cause la convention d'occupation du domaine public.

Un entretien a eu lieu en Mairie en date du 7 octobre 2019 pour les mesures à prendre suite à la cette mise en demeure.

Suite à cet entretien une mise en demeure a été envoyée en date du 7 octobre 2019 portant sur la résiliation de la convention pour non-paiement du dépôt de garantie d'un montant de 1800 € et pour non-paiement de la redevance du mois de septembre 2019 pour un montant de 500 €.

*Le Conseil Municipal décide d'accepter la dénonciation de Monsieur REQUENA Frédéric en qualité de gérant du restaurant « AU FIL DES SAISONS », de porter cette décision sur la convention d'occupation de domanialité publique et prise d'effet au 30/09/2019 et de purger les règlements numéraires : annulation du dépôt de garantie et mise en recouvrement du loyer du mois de septembre pour un montant de 500 €.*

## **-6) Délibération 2019 – 60 – Attribution bail Bâtiment Communal - 7 Place du Village**

Suite à la dénonciation de la convention d'occupation du domaine public du bâtiment communal situé 7 Place du Village à Grazac en date du 30 septembre 2019, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local peut dès à présent être réattribuer à des fins de créer un lieu de vie et de rencontre via une activité de commerce local et/ou bar restauration et précise que la licence IV rattachée à ce bâtiment est la propriété de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des annonces pour la reprise d'exploitation ont été effectuées sur les sites « 1001 CAFÉ » et « SOS VILLAGE ».

De nouvelles candidatures ont été déposées suite à ces annonces par mail, mais une seule a été tenue en Mairie par le 1<sup>er</sup> adjoint Monsieur Jean-Luc LORRAIN et Monsieur le Maire Michel ZDAN.

Il s'agit de la candidature de Monsieur Jean-Michel ALM, traiteur à son compte à Auterive. Suite à cette rencontre et plusieurs entretiens, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette candidature répondant aux attentes de la Commune (Projet Bar/Restaurant et animations).

***Le Conseil Municipal accepte de retenir la candidature de Monsieur ALM Jean-Michel, autorise Monsieur le Maire à établir l'acte « convention d'occupation de domanialité publique » en reprenant les termes de l'ancienne convention encadrant et préservant les intérêts et responsabilité de la collectivité et autorise Monsieur le Maire à représenter la Commune de Grazac et ratifier le projet de convention d'occupation de domanialité publique au profit de Monsieur ALM Jean-Michel.***

## **-7) Délibération 2019 – 61 – Proposition d'assiette de coupes de bois - Exercice 2020**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre d'Office Nationale des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2020 en forêt communale bénéficiant du Régime Forestier.

***Le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-après, demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après, précise la destination des coupes de bois et informe le Préfet de la Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :***

### ***Etat d'assiette 2020 - GRAZAC***

PARCELLE / UNITE DE GESTION	TYPE DE COUPE	SURFACE PARCOURUE (ha)	COUPE REGLEE OUI/NON	ANNEE PREVUE PAR L'AMENAGEMENT	ANNEE PROPOSEE PAR L'ONF	ANNEE DECIDEE PAR LE PROPRIETAIRE	DESTINATION			MODE DE COMMERCIALISATIO N PREVISIONNEL	
							DELIVRANCE EN TOTALITE	VENTE EN TOTALITE	MIXTE	SUR PIED	FACONNE
4	AME	4.39	OUI	2020	2020	2020		X		X	

## **-8) Délibération n° 2019-62 – Travaux d'urbanisme - Modification trottoir pour accès au local poubelle « Place de l'Eglise »**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux doivent être envisagés concernant la modification de trottoir pour accéder au local poubelle « place de l'Eglise ».

Pour cela, il a consulté l'entreprise MARTY TP et présente le devis pour un montant de 1730 € HT.

***Le Conseil Municipal approuve les travaux de modification de trottoir pour accéder au local poubelle « Place de l'Eglise », accepte le devis de l'entreprise MARTY TP pour un montant de 1730 € HT et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des travaux d'urbanisme.***

### **-9) Délibération n° 2019-63 – Devis acquisition Epareuse**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel à une entreprise pour l'acquisition d'une épareuse afin que les employés du service technique puissent entretenir les fossés, des bords de route, des haies, des talus ...

Pour cela, il a consulté plusieurs entreprises mais une seule a répondu ; il s'agit de l'entreprise CMS Constructeur. Il présente le devis pour un montant de 6450.00 € HT.

***Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'une épareuse, accepte le devis de l'entreprise CMS Constructeur pour un montant de 6450.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental.***

### **-10) Délibération n° 2019-64 – Autorisation accès à l'association « Pétanque Grazaquoise » pour effectuer les travaux du Boulodrome**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « Pétanque Grazaquoise » demandant la réfection du Boulodrome pour l'organisation des tournois de pétanque.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de fournir le matériel et matériaux pour la réfection du boulodrome et d'autoriser l'accès à l'association pour effectuer les travaux.

***Le Conseil Municipal approuve la demande de l'association « Pétanque Grazaquoise », accepte de fournir le matériel et matériaux pour la réfection du Boulodrome et autorise l'accès à l'Association pour effectuer lesdits travaux.***

### **-11) Epanchage des boues de station d'épurations.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention d'écrire au Président de Réseau 31 – SMEA (Monsieur VINCINI Sébastien) dans le cadre du futur épanchage des stations d'épuration du territoire sur la Commune de Grazac.

En effet, pour la deuxième année consécutive les boues de la station de traitement des eaux usées d'Auterive ont fait l'objet d'épandage sur la Commune de Grazac. Cette répétition n'a pas manqué d'interpeller des administrés, des voisins immédiats mais aussi toute la population soumise aux effluves nauséabondes issues de cette opération.

Monsieur le Maire souhaite interpeller le Président de Réseau 31 – SMEA pour soumettre des réflexions et questionnements.

***Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à interpeller le Président du Réseau 31 - SMEA.***

### **-12) Etude redevance pour le futur locataire du Bar / Commerce**

Après avoir calculer les dépenses (Consommation eau, assainissement, électricité, maintenance clim, entretien, achat et emprunts), la moyenne du loyer par mois reviendrait à 460 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de proposer le loyer au futur locataire à 400 € par mois. Charges (assainissement et eau) refacturées au futur locataire.

***Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.***

### **-13) Questions et informations diverses**

- Clôture affaire Commune / M. DELPECH
- Courrier DDFIP : demande trop perçu Taxe Aménagement
- Présentation Projet sommaire des logements séniors au cœur du Village
- Demande de prêt de la salle des Associations pour l'association PEGACE.
- Documentation INFO FLASH – dispositif pour communiquer des informations aux administrés.
- Devis entreprise ESCAYRELEC pour rajouter prise dans l'Eglise.

Séance levée à 22H30

Approuvé le 13 décembre 2019 à l'unanimité

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme DEMESSANCE	Mme DJOURI
Mme MANFRINATO	Mme RAMAHERIRARINY
Mme RIZZO	Mme FLOURY
M. SAJDAK	M. OLIVA
M. DA SILVA CORREIA	